

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

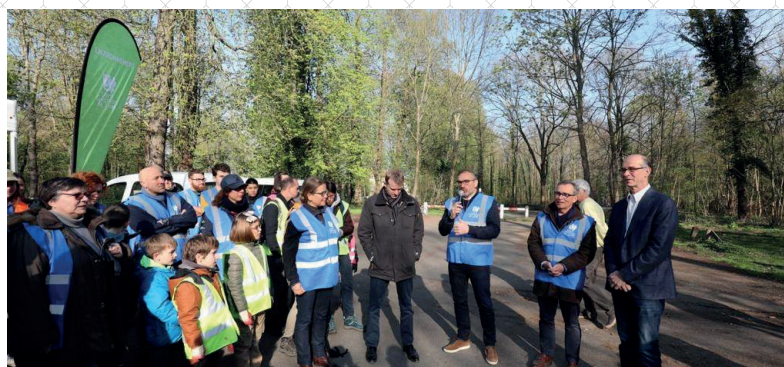
ENVIRONNEMENT



Saint Germain
boclesdeSeine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Achères



Un engagement financier pour la protection des forêts de Saint-Germain et Marly.

Lancés le 15 novembre 2017 à Saint-Germain-en-Laye, les États généraux de la forêt (massifs de Saint-Germain et Marly) ont connu une conclusion heureuse mercredi 10 juillet avec une réunion de clôture et de prospective, engageant financièrement les partenaires signataires.

RAPPEL

Quatre ateliers thématiques ont été organisés autour de nombreux représentants d'associations et de collectivités locales et territoriales, au cours desquels a été posé un diagnostic et ont émergé des idées. Les thèmes choisis : la propreté, les déplacements, la biodiversité, les loisirs, et un atelier spécifique dédié à la forêt de Marly.

Un plan d'actions à court et moyen termes, assorti d'estimations financières, a alors été proposé. Des premières actions – notamment des opérations de propreté d'envergure et la mise en place d'une application « AC Déchets » par la Région – ont été réalisées au cours de ces derniers mois, grâce au concours financier de la Région (100 000 €), de la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (50 000 €), de la Ville de Saint-Germain-en-Laye (12 000 €), de la Ville de Poissy (10 000 €), de la ville d'Achères (8 000 €) de la Ville du Mesnil-le-Roi (3 000 €) et de l'Office national des forêts (40 000 €).

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, la volonté partagée est d'aller plus loin et d'encourager les partenaires à s'engager,

aux côtés de l'ONF, dans la mise en place d'un programme d'investissements et d'actions de fonctionnement, pour donner tout leur sens aux États généraux de la forêt.

Cette réunion de clôture a permis de procéder à la signature officielle d'une convention de partenariat entre l'ONF et l'ensemble des collectivités qui ont accepté de s'engager pour une durée de trois ans dans le financement de ces actions.

Celles-ci sont donc disposées à participer financièrement aux actions définies avec l'ONF, à hauteur de :

- la CASGBS : 293 000 € en investissement,
- la ville d'Achères : 30 000 € en investissement et 20 000 € en fonctionnement,
- la ville de Marly-le-Roi : 5 000 €.

La ville de Saint-Germain-en-Laye va inscrire 100 000 € en investissement et 100 000 € en fonctionnement sur trois ans.

L'ONF s'engage à autofinancer les opérations d'investissement à hauteur de 20 % et à inscrire un montant annuel pour les deux forêts de 220 000 € en fonctionnement.

Le grand élan suscité par le lancement des États généraux de la forêt se traduit aujourd'hui par un engagement des collectivités citées ci-dessus et concernées par le devenir du poumon vert de l'ouest-parisien.

Attachée de presse

Aline DUCHEMIN
aline.duchemin@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 81

Responsable de la communication

Nathalie GRÉGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83



www.saintgermainenlaye.fr